

RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS HANDICAPES PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DANS LE CORPS DES INSPECTEURS DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

~ SESSION 2024 ~

✚ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conditions d'accès :

- être bénéficiaire de l'obligation d'emploi instituée par l'article L. 5212-2 du code du travail,
- être titulaire d'une licence (BAC+3), ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes,
- être apte à l'exercice des fonctions,
- **ne pas avoir la qualité de fonctionnaire.**

Qu'est-ce que l'obligation d'emploi ?

Ce recrutement est accessible uniquement aux personnes suivantes :

- Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Pour plus d'informations sur la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), vous pouvez consulter l'article dédié sur ce sujet dans la rubrique [Emploi et handicap](#) sur le site internet du ministère chargé du travail ;
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente ;
- Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- Les titulaires d'une pension d'invalidité de guerre ou assimilés, victimes civiles de la guerre, victimes d'un acte de terrorisme ;
- Les bénéficiaires des emplois réservés du code des pensions militaires ;
- Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée suite à un accident ou à une maladie contractée en service ou à l'occasion du service ;
- Les titulaires de la carte d'invalidité ;
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

✚ COMMENT S'INSCRIRE

1. Prendre connaissance de l'avis de recrutement et de la fiche de poste correspondante : <https://solidarites-sante.gouv.fr/article/accéder-a-la-fonction-publique-dans-le-cadre-de-l-obligation-d-emploi>
2. S'inscrire en ligne entre le **19 février au 19 mars 2024**: <https://solidarites-sante.gouv.fr/article/s-inscrire-en-ligne>
3. Télécharger et remplir le dossier de candidature fourni sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/article/accéder-a-la-fonction-publique-dans-le-cadre-de-l-obligation-d-emploi>
4. Retourner le dossier par mail, accompagné des pièces justificatives, à l'adresse suivante : rachel.jermains@sg.social.gouv.fr

Tout dossier incomplet ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

L'inscription en ligne ne vaut que si elle est suivie par l'envoi du dossier.
Une candidature incomplète ne sera pas recevable.

NOMBRE DE POSTES ET AFFECTATION

Le nombre de postes est fixé à 5.

L'affectation est déterminée en cours de scolarité en lien avec la DRH des ministères sociaux.

DEROULEMENT DES EPREUVES

Une commission effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature. La présélection des dossiers se déroule uniquement avec les membres de la commission. Les candidats ne sont pas sollicités pour cette étape.

Seuls seront convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers auront été retenus. Les auditions sont prévues à partir de juin 2024.

L'épreuve orale comprend trois séquences :

- une analyse d'un texte portant sur un sujet d'actualité comportant deux questions à traiter. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation et de 10 minutes maximum de restitution
- une présentation par le candidat de son parcours et de ses motivations professionnelles (5 à 10 minutes)
- un entretien qui doit permettre à la commission de sélection d'apprécier, au travers de questions et de mises en situation :
 - la compréhension et les capacités d'analyse du texte ;
 - le parcours et la motivation du candidat ;
 - ses aptitudes à exercer les missions qui peuvent être confiées à un inspecteur de l'action sanitaire et sociale et ses capacités à suivre la scolarité à l'École des hautes études en santé publique (EHESP).

Préparation : 30 minutes - Durée : 35 minutes

La liste des candidats déclarés aptes au recrutement à l'issue de l'entretien ne sera pas publiée sur le site internet du ministère. Chaque candidat recevra les résultats par mail.

FORMATION DES CANDIDATS ADMIS

Les candidats sélectionnés suivront une formation à l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) à Rennes.

La formation commencera début janvier 2025 et dure 15 mois.